

Bilan évaluatif des contractualisations Région Champagne-Ardenne / Pays. - Octobre 2014 -



Pays de l'Argonne Ardennaise



Les données présentées dans le tableau suivant s'appuient sur

<u>Rappels des objectifs des CDT et thématiques</u>	<u>Points positifs</u>	<u>Insuffisances/Difficultés</u>
<p>Objectifs CDT :</p> <p>Equilibre ville-campagne Intercommunalité renforcée</p> <p>Modulation des aides facilitant la programmation</p>	<p>- Equilibre ville-campagne. Le CDT 2012-2014 devait assurer une répartition équilibrée entre la ville centre (Vouziers) et le reste du Pays. La programmation en cours compte, à ce jour, 1 projet porté par la ville de Vouziers et 25 par d'autres communes du territoire. La répartition de la dotation a bien permis de soutenir des projets sur l'ensemble du territoire</p> <p>- Intercommunalité renforcée. Le travail lié à l'élaboration de la programmation (recensements territoriaux réguliers) et à sa mise en œuvre (accompagnement aux montages des dossiers de demandes de subvention) a positionné l'intercommunalité comme un interlocuteur privilégié permettant une meilleure connaissance des projets de l'ensemble du territoire.</p>	<p>- Modulation des aides. Le territoire de l'Argonne Ardennoise a choisi de fixer un taux d'intervention de 20% pour l'ensemble des projets. La bonification en fonction de deux critères de caractère intercommunal des projets présentés (+ 20 %) et l'efficacité sociale et environnementale de ces derniers (labels énergétiques ou environnementaux) a été approfondi par manque de temps imparti courant 2011 entre la mise en disposition du cadre d'intervention et l'élaboration de notre candidature (ce travail s'est avéré relativement court). La bonification du taux d'intervention liée aux critères sociaux et environnementaux n'était prévue et n'a, jusqu'ici, pas été activée. Par ailleurs, la bonification du taux d'intervention en fonction du caractère intercommunal du projet a également souffert de quelques défaillances. En effet, les projets portés par un regroupement de communes identifié (SIVOM, SIVU) bénéficiant de la modulation de taux, tout comme les projets portés par la Communauté de Communes, cette bonification a permis de sélectionner davantage des projets avec un rayonnement intercommunal, et n'a pas été utilisée sur des projets habituellement financés sur le taux de base (exemple de la réhabilitation d'un logement par le SIVOM de Machault à hauteur de 20% alors que l'ensemble des projets de réhabilitation de logements sont habituellement financés par les communes et ainsi financé à hauteur de 20%).</p>

<p>à 98 % à</p> <p>communes –</p> <p>isation,</p>	<p>- Il conviendrait de poursuivre le renforcement de nos liens avec acteurs locaux, notamment associations fédératrices du territoire. Un</p>	
<p>maître les</p> <p>in de</p> <p>et une</p> <p>du</p> <p>fiés.</p> <p>que</p> <p>t en</p> <p>territoire.</p> <p>forcer</p>	<p>travail avec ces structures (en amont d'une éventuelle prochaine contractualisation) permettrait de mieux porter à leur connaissance les stratégies de développement local définies pour le territoire et ainsi de les inciter à engager des opérations en ce sens. Il s'agirait de réserver une place particulière aux associations dans une prochaine contractualisation.</p>	<p>- La suppression d'une contractualisation rendrait encore plus difficile la lisibilité pour les communes et le financement de leur(s) projet(s) dans un contexte économique délicat.</p>
<p>e</p> <p>chiffre</p> <p>on du</p> <p>ans et</p> <p>s qui de</p> <p>ur le</p> <p>s.</p>	<p>La minimisation des délais de paiement est un point sur lequel il faudra travailler afin de permettre aux entreprises de bénéficier de l'effet de levier de l'ORAC. Il s'agit également de donner une image d'efficacité à l'opération. Il apparaît nécessaire de tenir compte de la place des artisans et commerçants dans les villes, et pas seulement des activités de production.</p>	<p>L'ORAC reste le seul dispositif qui permet aux entreprises de bénéficier d'une subvention sur le territoire. Les autres dispositifs d'aides financiers étant des avances remboursables. L'absence d'une quatrième tranche pourrait engendrer un ralentissement des investissements des entreprises du territoire.</p>

Sans objet

**QUESTIONNAIRE RELATIF A TROIS EQUIPEMENTS DE VOTRE TERRITOIRE FINANCES DANS
LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA CONVENTION
D'AMENAGEMENT OU DU CONTRAT DE PAYS**

EQUIPEMENT N°1 : petite enfance

Description :

Maître d'ouvrage : 2C2A – Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	Lieu de réalisation : ensemble du territoire de l'Argonne Ardennaise
Intitulé : Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant: achat d'un véhicule	
Subvention versée par la Région : 5 767 €	Date d'ouverture : mise en service du véhicule en janvier 2013

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) est évalué de manière continue. Un rapport d'activité est effectué chaque année afin de rendre compte tant aux partenaires qu'aux usagers des missions remplies par le RAM mais aussi de permettre d'améliorer le service en fonction des réalités de terrain.

Les données suivantes sont extraites du rapport annuel 2013 et ne concerne que les activités impliquant l'itinérance du service. Le rapport complet est disponible sur le Portail de territoire www.argonne-ardennaise.fr / rubrique Elus / Publications / Rapport d'activités.

Fréquentation :

- Un système de comptage ou d'estimation de la fréquentation de votre équipement recevant du public a-t-il été mis en place ? Sinon, envisagez-vous de le faire ?

- Fréquentation animations collectives (90 séances en 2013) :
 - > 42 assistantes maternelles, soit 29 % des assistantes maternelles du territoire
 - > 135 enfants
 - > 57 parents
- Fréquentation activités « passerelles » - rencontres entre enfants non scolarisés et enfants scolarisés (5 activités organisés en 2013 représentant une participation maximum de 15 enfants, 3 enfants maxi. par séance)
 - > 15 enfants
 - > 7 assistantes maternelles
 - > 5 parents
- Fréquentation Nounous Dating (7 rencontres en 2013) - rencontres destinées à mettre en lien l'offre et la demande
 - > 10 assistantes maternelles
 - > 4 parents
- Fréquentation Rendez-vous du RAM (5 séances en 2013)
 - > 22 assistantes maternelles
 - > 9 parents

- L'aire d'influence de l'équipement est-elle mesurée ? Si oui, quelle est-elle ?

- Renforcement de l'itinérance du service : deux communes supplémentaires bénéficient de l'itinérance du service portant à 7 les communes accueillant les animations collectives du RAM.

- Les assistantes maternelles de 23 communes du territoire se rendent aux animations délocalisées. Cf. Carte « Aire d'influence de l'équipement »

- Par ailleurs, l'évaluation continue montre également que quelques assistantes maternelles du territoire voisin participent ponctuellement aux animations proposées par le RAM (secteur Le Chesne)

↳ Services rendus :

- Les activités proposées au sein de l'équipement ont-elles fait l'objet d'un appel à la participation des habitants ou d'une concertation territoriale ?

Les activités du RAM sont suivies par un comité de pilotage. Ce dernier est composé de représentant de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (structure porteuse du relais), du FJEP Centre-Social de Vouziers (partenaire opérationnel), de la Caisse d'Allocations Familiales et de la MSA (financeurs) et d'assistantes maternelles et de parents employeurs. Cette instance de consultation est chargée de veiller au bon fonctionnement du RAM et de garantir une charte de qualité au niveau des actions qui sont mise en place.

- Les activités ont-elles évolué depuis l'ouverture de l'équipement ?

Comme évoqué plus haut, l'acquisition d'un véhicule dédié au RAM a permis de renforcer l'itinérance du service en portant à 7 le nombre de commune accueillant les activités collective du RAM.

↳ Fonctionnement :

- Une comptabilité analytique a-t-elle été mise en place pour gérer l'équipement ?

Oui, une comptabilité analytique a été mise en place dès l'ouverture du service.

- Les déficits ou bénéfices d'exploitation sont-ils mesurés ? Sont-ils débattus au sein de la collectivité concernée ?

Le coût de fonctionnement du RAM et de son itinérance est mesuré chaque année. Cette question est débattue au sein de commissions thématiques de la Communauté de Communes (commission Aménagement du Territoire et commission Finances) ainsi qu'en Bureau et Conseil de Communauté.

« Aire d'influence de l'équipement »

2013

Nombre d'assistantes maternelles



Un véhicule au couleur du RAM, aujourd'hui identifié tant par les assistantes maternelles que par les enfants



EQUIPEMENT N°2 : Social

Description :

Maître d'ouvrage : Délégation locale de la Croix Rouge Nationale	Lieu de réalisation : VOUZIERS
Intitulé : Extension et aménagement d'un local d'accueil du public.	
Subvention versée par la Région : 19 758 €	Date d'ouverture : 25 avril 2014

Fréquentation :

- Un système de comptage ou d'estimation de la fréquentation de votre équipement recevant du public a-t-il été mis en place ? Sinon, envisagez-vous de le faire ?

Oui, un système de comptage de la fréquentation est en place.
 La délégation locale de la Croix Rouge de Vouziers accueille mensuellement entre 120 et 150 familles. Ces familles représentent entre 300 et 450 personnes.

- L'aire d'influence de l'équipement est-elle mesurée ? Si oui, quelle est-elle ?

L'action de la Croix Rouge-Vouziers concerne les habitants de l'arrondissement de Vouziers. Elle concerne donc les habitants de l'ensemble du territoire du Pays de l'Argonne Ardennaise mais également d'une partie du territoire des Crêtes Préardennaises (canton d'Attigny et Tourteron)

Services rendus :

- Les activités proposées au sein de l'équipement ont-elles fait l'objet d'un appel à la participation des habitants ou d'une concertation territoriale ?

La délégation locale de la Croix Rouge de Vouziers compte à ce jour 35 adhérents. Ces adhérents sont des bénévoles, des citoyens lambda qui ont souhaité s'investir sur le territoire et en particulier en venant en aide aux familles les plus démunies. La gestion courante de l'association est pilotée par un bureau composé de 7 personnes (citoyens lambda) élues, pour 4 ans, par les adhérents de la délégation. Les missions de la délégation de la Croix Rouge impliquent également un travail de coopération avec d'autres structures regroupant elles-mêmes des élus et habitants investis : Banque Alimentaire du Département, Centres Communaux d'Action Sociale, Foyer Jeunesse et Education Populaire/Centre social de Vouziers, Assistantes sociales du Conseil Général...
 Un partenariat est même établi avec une entreprise locale (supermarché).

- Les activités ont-elles évolué depuis l'ouverture de l'équipement ?

Les travaux d'extension et d'aménagement du local de la délégation locale de la Croix Rouge ont permis, entre autre, d'améliorer et de renforcer les missions d'accueil/écoute effectuées par la structure par création d'un bureau permettant de recevoir les bénéficiaires en toute discrétion.

Au-delà d'une évolution de ses activités, les travaux d'extension et d'aménagement du local ont permis à la structure de pouvoir travailler et accueillir les bénéficiaires dans des conditions acceptables :

- création d'un bureau, jusqu'alors inexistant, permettant d'assurer le secrétariat de la structure (achat de matériel informatique, mise en place d'une connexion Internet...).
- Création d'une salle d'attente permettant un meilleur accueil des bénéficiaires.
- Création d'un quai, permettant de faciliter la livraison des denrées alimentaire
- Création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

↳ Fonctionnement :

- Une comptabilité analytique a-t-elle été mise en place pour gérer l'équipement ?

Une comptabilité analytique est mise en place pour gérer l'équipement. Cette dernière est gérée par la direction régionale Croix Rouge.

- Les déficits ou bénéfices d'exploitation sont-ils mesurés ? Sont-ils débattus au sein de la collectivité concernée ?

Oui, les déficits ou bénéfices d'exploitation sont effectivement mesurés. Ces derniers peuvent être débattus lors des réunions du bureau de la structure mais également lors de l'assemblée annuelle réunissant l'ensemble des adhérents.

En cas de soucis récurrents, la délégation régionale de la Croix Rouge peut être amenée à intervenir.



Nouvelle façade et nouveau quai de livraison



Distribution des colis



Ascenseur permettant l'accessibilité aux PMR



EQUIPEMENT N°3 : sport

Description :

Maître d'ouvrage : Commune de Le Chesne	Lieu de réalisation : Le Chesne
intitulé : Extension et mise aux normes du terrain de football	
Subvention versée par la Région : 21 899 €	Date d'ouverture : 2011

Fréquentation :

- Un système de comptage ou d'estimation de la fréquentation de votre équipement recevant du public a-t-il été mis en place ? Sinon, envisagez-vous de le faire ?

Le terrain de football est mis à disposition de Club de football de la commune (USA Le Chesne). Pour la saison 2013/2014, le Club de football du Chesne, principal utilisateur de l'équipement, comptait 154 adhérents. (contre +/- 120 jusqu'en 2012). Les inscriptions pour la prochaine saison (2014/2015) sont en cours. A ce jour, plus de 160 adhésions ont déjà été demandées.

Le terrain de football est également utilisé, de façon ponctuelle, par les élèves de l'école (+/- 260 élèves).

- L'aire d'influence de l'équipement est-elle mesurée ? Si oui, quelle est-elle ?

Le club de football du Chesne attire des joueurs de tout le territoire et même au-delà (arrondissement de Vouziers et Pays Sedanais).

En plus des 4 entraînements hebdomadaires, des matchs sont organisés chaque week-end (en moyenne 2 matchs / week-end // championnat, tournois, matchs de coupe...). Le terrain de football du Chesne accueille ainsi des équipes du département et de la région (Tournes, Baion, Bazailles, Châions-en-Champagne, Tinquex, Epernay, Ay...).

Services rendus :

- Les activités proposées au sein de l'équipement ont-elles fait l'objet d'un appel à la participation des habitants ou d'une concertation territoriale ?

Non

- Les activités ont-elles évolué depuis l'ouverture de l'équipement ?

En 1997, la Fédération Française de Football a classé l'équipement en « niveau 4 » (les terrains de football et installations sportives utilisés pour le déroulement des compétitions officielles sont classés en 6 niveaux). Au niveau du département, peu de terrains de football peuvent faire état d'un équipement de ce niveau. Les

travaux effectués en 2011 n'ont pas permis une évolution de ce classement mais sans aucun doute de pouvoir le maintenir.

Par ailleurs, il semble que ces travaux (notamment ceux réalisés sur les vestiaires) ont contribué à la bonne image du club de football et à l'évolution croissante du nombre d'adhérents.

L'école de football a récemment reçu le label « qualité école de football FFF » pour la saison 2012-2013. Ce label, valable pour 3 ans, vient récompenser le fonctionnement de son école, son encadrement ainsi que la qualité de son enseignement. Cette dernière compte de plus en plus de joueurs.

Une réflexion est d'ailleurs en cours afin de réhabiliter l'aire d'entraînement située à proximité immédiate du terrain.

Les travaux ont également permis d'améliorer le quotidien des entraîneurs et des joueurs.

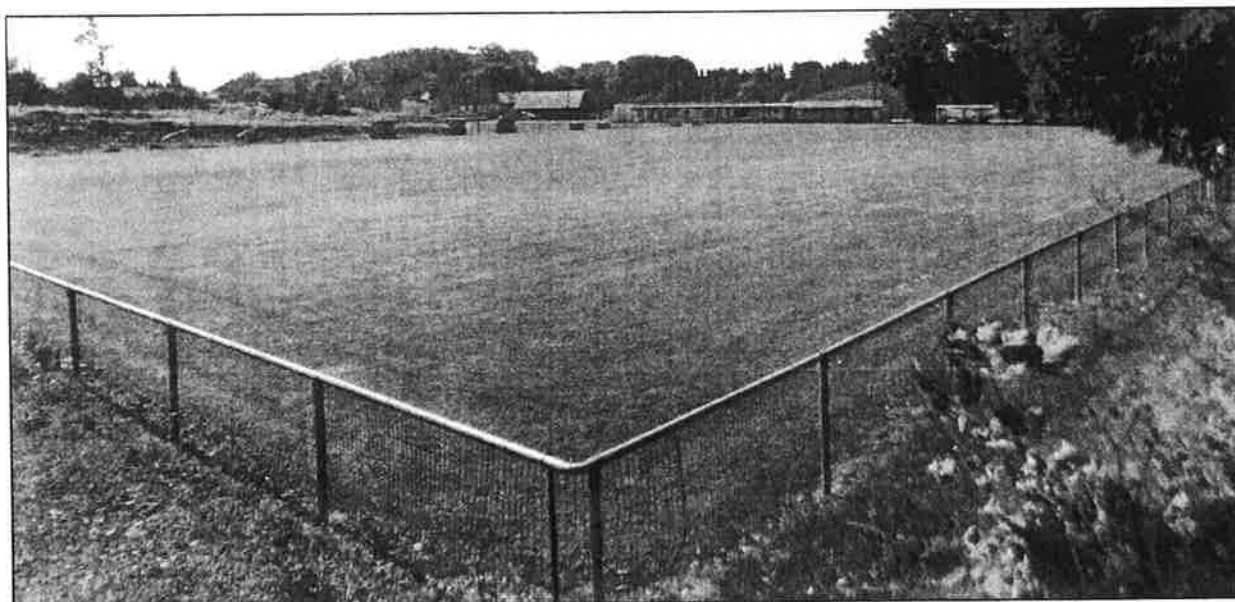
↳ Fonctionnement :

- Une comptabilité analytique a-t-elle été mise en place pour gérer l'équipement ?

Non

- Les déficits ou bénéfices d'exploitation sont-ils mesurés ? Sont-ils débattus au sein de la collectivité concernée ?

Les frais de fonctionnement du terrain de football sont intégrés au budget communal. Si la commune ne dispose pas d'une comptabilité analytique, elle reste vigilante au dépense liées au fonctionnement (consommation d'électricité, de chauffage...)



Terrain de football et vestiaires

